



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 décembre 2007

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204,
Loi concernant la Ville de Lévis
(Texte adopté avec des amendements)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 18 DÉCEMBRE 2007

document de la session no 776

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Le lundi 17 novembre 2007

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis. (Ordre de l'Assemblée, le 10 mai 2007)

Membres présents :

- M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), président de la Commission
- Mme L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente de la Commission

- M. Benoît (Montmorency) en remplacement de M. Roux (Arthabaska)
- M. Camirand (Prévost), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
- M. Domingue (Bellechasse) en remplacement de M. Francoeur (Portneuf)
- M. Gaudreault (Jonquière) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
- M. Gendron (Abitibi-Ouest), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour les affaires municipales, en remplacement de M. Côté (Dubuc)
- M. Lévesque (Lévis), proposeur du projet de loi
- Mme Maltais (Taschereau) en remplacement de Mme Doyer (Matapédia)
- M. Marsan (Robert-Baldwin) en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine)
- Mme Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales et des Régions
- M. Ouellette (Chomedey)
- Mme Vallée (Gatineau) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention):

De la Ville de Lévis :

- Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse
- Me Claude Jean
- M. Jean Dubé, directeur général
- Me Michel Hallé, direction des affaires juridiques et du greffe de la Ville de Lévis
- M. Philippe Meurant, directeur du développement économique de la Ville de Lévis

De la Ville de Beaumont :

- M. André Goulet, maire de Beaumont
- M. Laval Larouche, conseiller municipal
- Mme Louise Maranda, conseillère municipale

M. Pierre-Paul Sénéchal, conseiller municipal

De la M.R.C. de Bellechasse :

M. Hervé Blais, préfet

De l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL) :

M. Jacques Levasseur, m.d.

M. Louis-Marie Asselin

M. Jean-Claude Tardif, M. Camilien St-Pierre et Mme Nicole Picard

M. Gaston Cadrin et M. Normand Gagnon

Mme Lise Thibault

M. Érick Lambert

M. Yves St-Laurent

Mme Lise Lachance

Mme Pierrette Bélanger

La Commission se réunit à 10 h 04 sous la présidence de M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe III).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

La Commission convient de l'ordre des intervenants et des temps de parole suivants :

- Chaque groupe parlementaire disposera de 5 minutes pour ses remarques préliminaires;
- Ville de Lévis (requérante): 30 minutes (15 minutes pour la présentation et 15 minutes d'échanges avec les membres de la Commission, cette période d'échanges étant divisée également entre les groupes parlementaires);

- Association pour la protection de l'environnement de Lévis: 30 minutes (15 minutes pour la présentation et 15 minutes d'échanges avec les membres de la Commission, cette période d'échanges étant divisée également entre les groupes parlementaires);
- Conseil municipal de Beaumont: 30 minutes (15 minutes pour la présentation et 15 minutes d'échanges avec les membres de la Commission, cette période d'échange étant divisée également entre les groupes parlementaires);
- Les autres intervenants: 15 minutes (10 minutes pour la présentation et 5 minutes d'échanges avec les membres de la Commission).
 - Cette période de 5 minutes d'échanges sera divisée comme suit entre les groupes parlementaires :
 - 2 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;
 - 2 minutes pour l'opposition officielle;
 - 1 minute pour le deuxième groupe d'opposition.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Lévesque (Lévis), Mme Normandeau (Bonaventure) et M. Gendron (Abitibi-Ouest) formulent des remarques préliminaires.

Ville de Lévis

Mme Roy-Marinelli et Me Jean donnent le point de vue de la requérante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de la requérante.

Ville de Beaumont

M. le président dépose le document coté CAT-32 (annexe IV).

M. Goulet, M. Larouche, Mme Maranda et M. Sénéchal donnent le point de vue de l'intervenante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'intervenante.

M.R.C. de Bellechasse

M. Blais donne le point de vue de l'intervenante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'intervenante.

Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL)

M. le président dépose le document coté CAT-33 (annexe IV).

M. Levasseur donne le point de vue de l'intervenante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'intervenante.

M. Louis-Marie Asselin

M. Asselin donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et l'intervenant.

À 12 h 45, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux.

M. Jean-Claude Tardif, M. Camilien St-Pierre et Mme Nicole Picard

M. le président dépose le document coté CAT-34 (annexe IV).

M. Tardif et M. St-Pierre donnent leur point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les intervenants.

M. Gaston Cadrin et M. Normand Gagnon

Les témoins demandent à bénéficier de l'immunité parlementaire. M. le président demande au secrétaire de la Commission de procéder à l'assermentation des témoins, ce qui est fait.

M. le président dépose le document coté CAT-35 (annexe IV).

M. Cadrin donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les intervenants.

Mme Lise Thibault

Le témoin demande à bénéficier de l'immunité parlementaire. M. le président demande au secrétaire de la Commission de procéder à l'assermentation du témoin, ce qui est fait.

M. le président dépose le document coté CAT-36 (annexe IV).

Mme Thibault donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et l'intervenante.

Mme L'Écuyer (Pontiac) remplace M. le président.

M. Érick Lambert

Le témoin demande à bénéficier de l'immunité parlementaire. M. le président demande au secrétaire de la Commission de procéder à l'assermentation du témoin, ce qui est fait.

M. Lambert donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et l'intervenant.

M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe) reprend ses fonctions à la présidence.

M. le président dépose le document coté CAT-37 (annexe IV).

M. Yves St-Laurent

Le témoin demande à bénéficier de l'immunité parlementaire. M. le président demande au secrétaire de la Commission de procéder à l'assermentation du témoin, ce qui est fait.

M. St-Laurent donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et l'intervenant.

Mme Lise Lachance

Le témoin demande à bénéficier de l'immunité parlementaire. M. le président demande au secrétaire de la Commission de procéder à l'assermentation du témoin, ce qui est fait.

M. le président dépose le document coté CAT-38 (annexe IV).

Mme Lachance donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et l'intervenante.

Mme Pierrette Bélanger

Le témoin demande à bénéficier de l'immunité parlementaire. M. le président demande au secrétaire de la Commission de procéder à l'assermentation du témoin, ce qui est fait.

M. le président dépose le document coté CAT-39 (annexe IV).

Mme Bélanger donne son point de vue.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et l'intervenante.

Il est convenu de suspendre avant 18 heures et de reprendre les travaux à 19 heures, plutôt qu'à 20 heures.

À 17 h 17, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 heures.

À 19 h 01, la Commission reprend ses travaux.

Des députés désirent faire de nouveau des remarques préliminaires avant de débiter l'étude détaillée, alors que préalablement, il y a déjà eu une période réservée aux remarques préliminaires.

Décision : Dans le cadre de l'étude d'un projet de loi d'intérêt privé, la période réservée aux remarques préliminaires se fait au début de la séance, avant d'entendre le requérant et les intéressés. Si l'on veut procéder à une nouvelle période de remarques préliminaires avant l'étude détaillée, le consentement unanime de la Commission est nécessaire.

Il est convenu de permettre de nouveau aux députés de formuler des remarques préliminaires.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lévesque (Lévis), Mme Normandeau (Bonaventure), M. Gendron (Abitibi-Ouest) et Mme Maltais (Taschereau) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Il est convenu d'étudier l'article paragraphe par paragraphe.

M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 1.

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu de permettre à M. Lévesque (Lévis) de retirer l'amendement coté Am 1, qui devient Am A (annexe II).

M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Article 10 : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 10, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 10.1 : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 10.1 est adopté.

Article 11 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 11.

Annexe A : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'annexe A, amendée, est adoptée à la majorité des voix.

Annexe B : L'annexe B est adoptée.

Annexe C : M. Lévesque (Lévis) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'Annexe C, amendée, est adoptée.

Annexe D : L'annexe D est adoptée.

Article 11 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 11 suspendue précédemment.

Après débat, l'article 11 est adopté à la majorité des voix.

Sur la motion de Mme Normandeau (Bonaventure), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES


Il est convenu de permettre à Mme la mairesse de la Ville de Lévis, Mme Roy-Marinelli, de formuler des remarques finales.

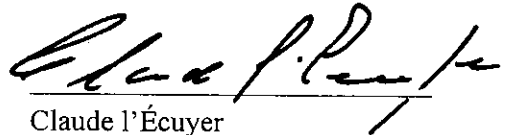
M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Normandeau (Bonaventure) et M. Lévesque (Lévis) formulent des remarques finales.

À 22 h 27, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Patrik Gilbert


Claude l'Écuyer

PG/sl

Québec, le 17 décembre 2007

ANNEXE I

Amendements adoptés

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 1

Remplacer, dans l'article 1 :

1° dans la première ligne de la division IV du sous-paragraphé a du paragraphe 3°,
le mot "vaporisation" par le mot "gazéification";

2° dans la première ligne du sous-paragraphé b du paragraphe 3°, le mot "traversent"
par les mots "pouvant traverser".

ADOPTÉ 06

Am 3
ART. 5

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 5

Remplacer, dans l'article 5 :

1° dans la cinquième ligne du deuxième alinéa, « de l'article 4 » par « des articles 4 et 8 »;

2° dans la troisième ligne du troisième alinéa, « 3 et 4 » par « 3, 4 et 8 ».

ADOPTÉ 06

Am 4
ART. 6

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 6

*Remplacer, dans les première et deuxième lignes du premier alinéa de l'article 6,
« 3, 4 et 5 » par « 3, 4, 5 et 8 ».*

ADOPTÉ
06

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 9

Remplacer, dans la première ligne du premier alinéa de l'article 9, les mots «aux fins de l'exploitation du projet est maintenu» par les mots «du projet et, s'il y a lieu, celui à l'usage de nouvelles installations aux fins de l'exploitation d'un terminal méthanier et d'un gazoduc sont maintenus».

ADOPTÉ
PG

Am 6
ART. 10

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 10

Insérer, à la fin du premier alinéa de l'article 10, les mots «et être conformes, relativement aux règlements d'urbanisme, à ceux en vigueur au moment de la délivrance du permis de construction du projet».

ADOPTÉ 06

PROJET DE LOI N° 204

Am 7
ART. 10.1

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 10.1

Insérer, après l'article 10, le suivant :

«10.1. La présente loi cesse d'avoir effet à la date où le propriétaire du projet n'est plus tenu au paiement de sommes prévues à la présente loi.»

ADOPTÉ
JG

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ANNEXE A

Modifier le paragraphe 1° de l'annexe A :

- 1° par la suppression, dans la première ligne, du numéro « 2 359 845 »;*
- 2° par la suppression, dans la troisième ligne, des numéros « 2 359 818 », « 2 360 762 » et « 2 489 885 » ;*
- 3° par la suppression, dans la quatrième ligne, du numéro « 2 359 790 »;*
- 4° par la suppression, dans la cinquième ligne, des numéros « 2 489 836 », et « 2 489 837 » ;*
- 5° par la suppression, dans la septième ligne, du numéro « 2 359 385 »;*
- 6° par la suppression, dans la onzième ligne, du numéro « 2 059 523 »;*
- 7° par la suppression, dans la treizième ligne, du numéro « 2 059 893 »;*
- 8° par la suppression, dans la quatorzième ligne, des numéros « 2 059 385 » et « 2 059 386 »;*
- 9° par la suppression, dans la seizième ligne, du numéro « 2 059 920 »;*
- 10° par la suppression, dans la dix-neuvième ligne, du numéro « 2 384 307 »;*
- 11° par la suppression, dans la vingt et unième ligne, du numéro « 3 415 885 »;*
- 12° par la suppression, dans la vingt-sixième ligne, du numéro « 2 295 798 »;*

13° par la suppression, dans la vingt-huitième ligne, du numéro « 3 020 268 »;

14° par l'addition, à la fin, des numéros « 2 059 223, 2 059 299, 2 059 518, 2 059 889, 2 295 753, 2 295 758, 2 295 789, 2 295 796, 2 295 920, 2 359 404, 2 359 835, 2 360 628, 2 384 427, 3 021 268, 3 167 707, 3 644 308, 3 742 177, 3 969 524, 3 977 544, 4 030 583, 4 030 585, 4 030 587, 4 030 770, 4 030 772, 4 030 792 ».

ADOPTÉ PG

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

~~ANNEXE A~~

ANNEXE A

Am. Insérer, dans la deuxième ligne
et après les mots "d'eau", les mots
"pouvant être",

ADOPTÉ
06

PROJET DE LOI N° 204

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ANNEXE C

Remplacer le premier alinéa de l'annexe C par le suivant :

« La route permettant l'accès au site terrestre principal du terminal méthanier à partir de la route Lallemand est une route éclairée dont la partie pavée de la chaussée a une largeur d'au moins sept mètres et qui est faite pour supporter le trafic lourd. Cette route part de la route Lallemand au nord de l'autoroute 20, dans le secteur de l'échangeur Lallemand et suit vers l'est l'autoroute 20 jusqu'au site du terminal méthanier, soit une distance d'environ 2,5 kilomètres. Tant que ces travaux de construction de la route ne sont pas complétés, le propriétaire du projet utilise pour la construction du terminal méthanier un accès temporaire au site. ».

ADOPTÉ 06

ANNEXE II
Amendement retiré

PROJET DE LOI N° 204

Am A
ART. 1

LOI CONCERNANT LA VILLE DE LÉVIS

AMENDEMENT

ARTICLE 1

Remplacer, dans la première ligne de la division iv du sous-paragraphe a du paragraphe 3° de l'article 1, le mot « vaporisation » par le mot « gazéification ».

RETIRÉ PL

ANNEXE III

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204,
Loi concernant la Ville de Lévis

ORDRE DU JOUR

Le lundi 17 décembre 2007

De 10 à 13 heures, de 15 à 18 heures et de 20 à 24 heures

Salle Louis-Joseph-Papineau

De 10 à 13 heures

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 204, Loi concernant la Ville de Lévis

Proposeur : M. Christian Lévesque, député de Lévis

Requérante : VILLE DE LÉVIS

M^{me} Danielle Roy-Marinelli, mairesse

M. Jean Dubé, directeur général

M. Philippe Meurant, directeur du développement économique de la
Ville de Lévis

M^e Michel Hallé, direction des affaires juridiques et du greffe de la
Ville de Lévis

M^e Claude Jean

Intervenants : VILLE DE BEAUMONT

M. André Goulet, maire de Beaumont

M. Pierre-Paul Sénéchal, conseiller municipal

M. Laval Larouche, conseiller municipal

M^{me} Louise Maranda, conseillère municipale

M.R.C. DE BELLECHASSE

M. Hervé Blais, préfet

M. Yvon Bruneau, préfet suppléant

M. Alain Vallières, directeur, CLD de Bellechasse

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE
LÉVIS (APPEL)

M. Jacques Levasseur, m.d.

M. CHRISTIAN SAVARD

M^{me} SUZANNE ROCHON .

13 h 00

Suspension

De 15 à 18 heures

Intervenants : M. JEAN-CLAUDE TARDIF

Accompagné de : M^{me} Nicole Picard, ex-conseillère municipale de la
Municipalité de Beaumont

M. Camilien St-Pierre, Regroupement de citoyens de
Beaumont

M. GASTON CADRIN ET M. NORMAND GAGNON

M^{me} LISE THIBAUT

M. MATHIEU CASTONGUAY

M. ÉRICK LAMBERT

M. YVES ST-LAURENT

M^{me} LISE LACHANCE

M^{me} PIERRETTE BÉLANGER

18 h 00

Suspension

Québec, le 14 décembre 2007

ANNEXE IV

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Ville de Beaumont. [Mémoire-étude du projet de loi d'intérêt privé n° 204, visant une entente financière convenue entre la Ville de Lévis et le consortium Rabaska.] 17 décembre 2007. 11 p. Déposé le 17 décembre 2007. CAT-32
- Association pour la protection de l'environnement de Lévis. [Mémoire portant sur le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis.] 17 décembre 2007. non paginé. Déposé le 17 décembre 2007. CAT-33
- Citoyens de Beaumont. *Inscrire dans la loi le droit de négocier et de convenir d'une entente*. Mémoire présenté par des citoyens de Beaumont à la Commission de l'aménagement du territoire du Québec. 17 décembre 2007. 6 p. Déposé le 17 décembre 2007. CAT-34
- Cadrin, Gaston. [Mémoire concernant le projet de loi d'intérêt privé 204, Loi concernant la Ville de Lévis.] Non daté. 8 p. Déposé le 17 décembre 2007. CAT-35
- Thibault, Lise. Présentation à la Commission de l'aménagement du territoire. *Objet : Étude du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis*. CAT-36
- Lambert, Érick. [Mémoire concernant le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis.] 16 décembre 2007. 4 p. Déposé le 17 décembre 2007. CAT-37
- Lachance, Lise. [Mémoire concernant le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis] 17 décembre 2007. Non paginé. Déposé le 27 décembre 2007. CAT-38
- Bélanger, Pierrette. Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'étude du projet de loi d'intérêt privé nm° 204, Loi concernant la Ville de Lévis. 17 décembre 2007. 2 p. déposé le 17 décembre 2007. CAT-39